

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 12 mai 2014
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 19h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, et aux représentants de la presse: Mme Amiguet pour le Régional, Mme Collet pour le 24 Heures, M. Richard pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messenger. Le Président du Conseil annonce la modification de l'ordre du jour de la manière suivante : le point 5 passe en point 2.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Présentation de la future organisation scolaire et de ses conséquences.
3. PV de la séance du 28 avril 2014
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2014
Crédit pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment central scolaire à Oron-la-Ville
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2014
Crédit pour la modification de l'accès à la STAP VOG à Palézieux
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2014
Crédit pour la rénovation de l'ancienne grande salle de Palézieux-Village
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2014
Vente du lot no 7 de la PPE l'Ochette à Ecoteaux
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2014
Vente de la parcelle RF 6014 de 6683 m² à Ecoteaux
11. Divers et propositions individuelles

Appel

- 59 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Présentation de la future organisation scolaire communale et ses conséquences

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Gianni Saitta de la Direction générale de l'enseignement obligatoire ainsi que M. Vallotton et Mme Cavin du Bureau d'Urbanisme GEA, pour cette présentation.

PV du 28 avril 2014

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications. Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le PV sera archivé tel quel.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il n'y a pas de communication.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il a le regret d'annoncer le décès de M. Jean-Paul Herminjard, ancien Syndic de la Commune d'Oron-la-Ville. Les obsèques auront lieu mercredi après-midi.

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2014

Crédit pour la rénovation de l'enveloppe central du collège à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Philippe Tonacini**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions. Il précise qu'un préavis ne peut pas être refusé et remplacé par une autre décision comme indiqué dans le rapport de la commission. Le Président demande à la commission si les conclusions dudit

rapport doivent être considérées comme une proposition d'amendement visant à réduire le crédit demandé à frs. -100'000.-.

- **M. Philippe Tonacini**, Président de la commission ad hoc, indique qu'effectivement le rapport doit être compris comme cela.
- **M. Frédéric Etter** est surpris d'avoir deux rapports si différents. Il demande si les commissions ont eu accès aux mêmes documents.
- **M. Philippe Tonacini** : le délai pour travailler était très court ; il manquait des précisions de la part de M. Menétrey et les documents ont été présentés le soir même de la séance de commission.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, fait un historique du bâtiment et indique qu'il a proposé à la commission de faire des photocopies des documents qu'il leur avait présenté le soir de la séance. La Municipalité a mandaté un bureau d'architecture pour faire un document de synthèse précis, avec des demandes d'offres et avoir un chiffre le plus juste possible. Il se dit navré de l'incompréhension et précise qu'il a traité les commissions sur le même pied.
- **M. Philippe Tonacini** trouve que la commission aurait dû avoir le document de synthèse en même temps que le préavis.
- **M. Florian Meyer** demande si un appel d'offre a été fait et si cela a été validé par des spécialistes.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** confirme que les offres sont existantes, qu'elles ont été demandées par le bureau d'architecture Ducrest Metzger.
- **M. Georges Locher** : Il s'agit d'une offre budgétaire, pas de soumission au sens des marchés publics. La commission ad hoc veut éviter le dépassement de budget.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise qu'il faut l'accord préalable du Conseil Communal pour lancer un appel d'offres. Il indique qu'une marge d'environ 10% a été prise par le bureau d'architecture dans ses calculs.
- **M. Georges Locher** trouve cette procédure dérangeante, car lors d'un marché public cela ne fonctionne pas comme ça. Ce budget n'est pas clair, il demande une maîtrise des coûts.
- **M. Rémy Stuby** trouve dommage d'avoir un collègue de tout juste 25 ans et qu'il faille déjà dépenser plus de 2 millions pour des rénovations. Il est interpellé par ce montant pour des frais de rénovation intervenant si vite.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : A l'époque, le bureau d'architecture qui avait gagné le concours d'architecture avait imposé des choix architecturaux, notamment l'utilisation de la pierre de Bourgogne. A l'époque, plusieurs membres des autorités avaient des doutes, mais impossible de revenir à des solutions plus fiables. Maintenant la Municipalité demande ce crédit, qui a été calculé au plus juste, car il faut absolument faire ces travaux pour des raisons de sécurité.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, observe que nous avons eu beaucoup de chance jusqu'à maintenant, car il n'y a pas eu d'accident. Il faut vraiment faire ces travaux au plus vite, car la sécurité passe avant tout.
- **M. Frédéric Etter**, a bien compris ; il demande si les chiffres sont précis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** confirme que oui.
- **M. Christian Bays** : ce bâtiment a des problèmes, mais lorsque des pierres tombent, il faut vraiment agir, il rejoint l'avis de M. Sonnay sur la sécurité.
- **M. Hubert Bovet, Président COFIN**, précise que la commission s'est basée sur le rapport de synthèse de l'atelier d'architecture. De plus, ce bureau d'architecte a déjà travaillé pour la commune de façon très satisfaisante avec la rénovation du bâtiment administratif à Oron-la-Ville.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que la sécurité des élèves est déjà assurée aujourd'hui.
- **M. Pierre-André Raynaud** apprécie la remarque de M. Modoux, au sujet du concours d'architecture fait à l'époque. Lorsqu'un bureau remporte un concours, il est souvent impossible de faire changer quelque chose. Il demande à la Municipalité si elle veut vraiment de l'éternité, comme indiqué dans le préavis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que si le devis a été réalisé par la maison Eternit, il n'est pas certain qu'au final ce matériau soit utilisé. Un matériel résistant va être demandé.
- **M. Georges Locher** précise qu'il s'agit du montant remis en cause par la commission ad hoc.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, rappelle que les divers montants ont été réestimés par le bureau d'architecture et qu'il ne peut exclure un léger dépassement en cas d'imprévu ou de défauts cachés.
- **M. Frédéric Etter** rappelle que le montant indiqué sur le préavis est basé sur des offres demandées par le bureau Ducrest Metzger. Si le préavis est refusé, cela sera une perte de temps.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : cela sera également une perte d'argent.
- **M. Georges Locher** : la commission ad hoc ne demande pas une nouvelle étude, juste des précisions.
- **M. Frédéric Etter** ne comprend pas où est le problème, car il y a un document de synthèse. Il faut accepter ce préavis.
- **M. Fabrice Chollet** : il n'y a rien de plus précis à requérir. Il ne voit pas pourquoi la commission refuse ce préavis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique qu'une procédure de marché public coûte à la commune, car il faut passer par un bureau d'ingénieurs. Les chiffres présentés ce soir sont prudents. Ce n'est pas un chèque en blanc.
- **M. Pierre André Maillefer** souligne que c'est bien à ce stade-là que le Conseil doit se prononcer.
- **M. Alain Maibach** souligne qu'il faut apprendre de ces erreurs passées avec les toits plats. Il pense qu'il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise qu'il y a de très beaux bâtiments en Europe avec des toits plats qui ne coulent pas.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le but, est de pouvoir réparer ces façades, c'est important.
- **Le Président du Conseil** passe au vote du préavis.

Le Préavis 05/2014, opposé à la Commission ad hoc, est accepté par 56 Oui – 2 Non et 1 Abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2014
Crédit pour la modification de l'accès à la STAP VOG à Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Alain Chamot**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.

- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Le Préavis 06/2014 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2014
Crédit pour la rénovation de l'ancienne grande salle à Palézieux-Village

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Nicolas Daeppen**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions et rappelle l'amendement de la commission ad hoc : « renoncer au changement de la porte et des fenêtres de l'ancienne grande salle ».
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, doit combattre cet amendement, au moins pour ce qui concerne la porte d'entrée. En effet, les fenêtres sont encore dans un état satisfaisant, mais il faudrait les repeindre, d'où le choix de les changer. Quant à la porte, elle ne se ferme tout simplement plus, en particulier en hiver. Ainsi, cette salle est inutilisable en hiver.
- **M. Jean-Daniel Dind** contredit le rapport de commission ad hoc. Il confirme que la porte d'entrée est difficile à fermer. De plus, les tablettes en molasse, côté jardin, tombent.
- **M. David Platel** demande le taux d'occupation de cette salle et où vont les sociétés qui utilisent cette salle pendant l'hiver ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, n'a pas de chiffre pour le taux d'occupation mais indique qu'elle est très utilisée par les sociétés locales, qui vont pendant l'hiver au collège par exemple.
- **M. Jean-Daniel Dind** précise que la société de chant va au collège durant l'hiver, et que la jeunesse utilise la salle pour ses répétitions de tambour.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique qu'après rénovation, cette salle deviendrait un petit théâtre, offrant ainsi aux sociétés un véritable lieu de culture, et non uniquement une salle polyvalente comme il en existe ailleurs.
- **M. Pierre André Maillefer** mentionne que cette salle est très prise et que l'autre chorale fait ses répétitions ailleurs.
- **M. Daniel Jordil** félicite la Municipalité pour cette rénovation, mais il trouve dommage de ne pas avoir mis de sanitaires dans ces travaux.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, y a pensé, mais indique qu'il n'y a pas assez de place dans la salle.
- **M. Philippe Demierre** demande si l'on peut réellement renoncer au montant de frs. 16'000.- destiné au remplacement des fenêtres.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : les fenêtres pourraient juste être repeintes, mais le choix s'est porté sur le changement, car il y aura une meilleure isolation.
- **M. Sylvain Dovat** mentionne que l'isolation est prévue uniquement pour le plafond. Il trouve le montant de frs. 25'000.- élevé pour l'installation d'une scène.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que les activités culturelles sont importantes dans la région, et que les salles polyvalentes sont souvent mal adaptées pour les répétitions. Il indique que la Municipalité a également pensé à l'utilisation d'un beamer pour des présentations.
- **M. Jean-Paul Gremaud** remercie la Municipalité et soutient ce projet. Il fait part de son vœu pour la création d'une grande salle de théâtre.
- **M. Sylvain Dovat** est d'accord avec ce projet, mais il trouve qu'il y a un problème de proportionnalité avec la scène.
- **Le Président du Conseil** demande à la commission ad hoc si elle maintient son amendement.
- **M. Nicolas Daeppen** indique que la commission n'avait pas vu le problème de la porte d'entrée. La commission maintient son amendement de la manière suivante : « renoncer au changement des fenêtres de l'ancienne grande salle à Palézieux-village ».
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc : « renoncer au changement des fenêtres de l'ancienne grande salle » est refusé par 52 Non – 3 Oui – 4 Abstentions.

Vote sur le Préavis 07/2014 qui est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2014 Vente du lot no 7 de la PPE l'Ochette à Ecoteaux
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Anton Schmuki**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande la surface de ce local.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique qu'il y a 84,86 m² et des places de parc.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

Le Préavis 08/2014 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2014
Vente de la parcelle RF 6014 de 6658 m² à Ecoteaux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Philippe Demierre**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions.
- **M. Markus Pichler** demande si cela ne serait pas plus judicieux de garder ce terrain, éventuellement en vue d'une compensation, mais il n'est pas contre cette vente.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : bien sûr que la commune pourrait attendre de vendre, mais nous avons pas mal d'investissements à faire.
- **M. Rémy Stuby** indique qu'il s'agit peut-être du seul coin d'Ecoteaux qui ne s'est pas développé. Cette parcelle doit rester en zone constructible.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise que pour qu'une surface d'assolement soit prise en compte, il faut qu'elle ait une taille de 10'000 m² au minimum. En outre, il ne faut pas confondre la question des surfaces d'assolement avec celle de la compensation exigée par la dernière révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), et de son ordonnance d'application (OAT).
- **M. Jean-Luc Kissling** : comme la parcelle est triangulaire, et donc difficilement valorisable, il se demande s'il ne serait pas préférable de la garder dans le but de rectification de parcelles avec celles qui l'entourent.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise qu'il y a des zones déjà construites autour de cette parcelle, il faudrait revoir le PGA.
- **M. Rémy Stuby** indique que vu la configuration du terrain, il y aura fatalement une parcelle de cette forme.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, le PGA d'Ecoteaux sera bientôt présenté devant le Conseil. Le développement des centres est une priorité.
- **M. Jean-Luc Kissling** n'a pas proposé le changement d'affectation de zone, mais une possibilité de rectification de limite.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, fait remarquer que la parcelle est dans une courbe et que la rectification est donc difficilement envisageable.
- **M. Frédéric Chenevard** demande si la commune a déjà eu des offres, comme l'annonce est déjà parue dans le journal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise avoir reçu beaucoup de demande de renseignements, mais pas d'offre pour l'instant.
- **M. Hubert Bovet** se dit surpris d'avoir vu la vente de cette parcelle dans les journaux avant la validation par le Conseil Communal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** comprend cette remarque et indique qu'il ne sera plus procédé de la sorte à l'avenir.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

Le Préavis 09/2014 est accepté par 57 Oui – 2 Abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** remercie la voirie pour l'entretien de la piste vita au bois de Chaney.
- **M. Cédric Van de Maele** demande la mise en ligne sur le site internet du règlement de police.
- **Le Président du Conseil** précise être responsable du retard pris dans la publication du règlement. En fait, il fallait examiner comment il devait être publié, compte tenu du refus du canton d'approuver deux dispositions relatives aux enregistrements vidéos de manifestations.
- **M. Cédric Van de Maele** demande quel règlement est en vigueur ?
- **Le Président du Conseil** répond que c'est celui validé par le Conseil. Il va être mis prochainement sur le site internet.
- **M. Christophe Rebetez** aimerait savoir où les commissions peuvent se réunir, il demande si c'est possible chez un privé ?
- **Le Président du Conseil** indique que les commissions peuvent se réunir où elles veulent. Il rappelle que le Conseil a une salle à disposition à Oron-la-Ville, et qu'il faut contacter soit le Président, soit la secrétaire pour la clef.
- **M. Philippe Demierre** demande où en est le projet de piste cyclable entre Oron et Palézieux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique qu'une séance d'information a eu lieu avec les riverains. Le projet n'est pas remis en cause et va de l'avant.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : on continue d'aller de l'avant, malgré l'entrée en vigueur de la LAT et de l'OAT révisée. Une séance est prévue le 3 juin avec Mme De Quattro.
- **M. Philippe Tonacini** demande où en sont l'installation des Moloks et la taxe déchet.
- **M. Gérald Wist, Municipal**, répond que les moloks de base seront tous posés d'ici la fin de cette semaine. Le système de pesage sera prêt d'ici fin juin et l'entrée en vigueur de la taxe au poids est prévue pour le 1^{er} juillet. La population va recevoir d'ici fin mai, une carte à puce ainsi que des instructions.
- **M. Rémy Stuby** indique que bien des personnes ne savent pas comment trier leurs déchets. Il faudra bien faire passer des informations à ce sujet.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** remercie la Commune pour l'organisation de la manifestation du 4 mai 2014 « La Balade des dix comme une », qui a connu un beau succès.

- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour et rappelle que le prochain Conseil est fixé au 23 juin 2014.

Il remercie les membres de leur présence et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée à 21h55.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 2 juin 2014

Le Président

Jean-Luc Schwaar

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

L. Bard

Lorraine Bard